



**ACADÉMIE
DE NORMANDIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Concours externe commun

Académie de Normandie – périmètres de Caen et Rouen

Adjoint administratif principal de 2ème classe

Session 2022

Rapport présenté par

Monsieur Philippe Collin, président du jury

Madame Audrey Degremont, vice-présidente du jury.

Composition du jury

Président : Monsieur Philippe Collin, proviseur du lycée Jean-François Millet, Cherbourg (50) ;

Vice-présidente : Madame Audrey Degremont, attachée d'administration de l'État, Rectorat, Rouen (76) ;

Membres du jury :

Périmètre de Caen

Françoise Bouvet, personnel de direction, EREA Yvonne Guégan, Hérouville Saint clair (14),

Isabelle Beuve, attachée d'administration de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur, collège Félix Buhot, Valognes (50),

Murielle Douchin, secrétaire administrative de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur de classe exceptionnelle, collège Fernand Léger, Livarot (14),

Ingrid Chauvel, secrétaire administrative de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur de classe exceptionnelle, Division des Personnels Enseignants, Rectorat de Caen (14),

Nathalie Drouet, attachée d'administration de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur, DSDEN de l'Orne, Alençon (61),

Florence Giret, secrétaire administrative de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur de classe exceptionnelle, DSDEN de la Manche, Saint Lô (50),

Marie Lecoeur, secrétaire administrative de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur de classe exceptionnelle, DSDEN de la Manche, Saint Lô (50),

Nadia Requier, secrétaire administrative de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, collège Michelet, Lisieux (14),

Périmètre de Rouen

Perrine Defresne, secrétaire administrative de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur de classe exceptionnelle, Lycée Jeanne d'Arc, Rouen (76),

Yannick Derudder, personnel de direction, collège Francis Yard, Buchy (76),

Alexandra Draghi, secrétaire administrative de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur de classe supérieure, Rectorat, Rouen (76), suppléée pour les épreuves d'admission par Thomas Courtois, secrétaire administratif de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur de classe supérieure, Rectorat, Rouen (76),

Amandine Gougeon, secrétaire administrative de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur de classe normale, Rectorat, Rouen (76),

Sandrine Vilmus, attachée principale d'administration de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur, DSDEN de la Seine Maritime, Rouen (76),

Marc Tombois, secrétaire administratif de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur de classe exceptionnelle, Collège Claude Delvincourt, Dieppe (76).

Préambule :

Le présent rapport a pour objet, au-delà du bilan quantitatif du concours, de faire part des observations et des enseignements qu'en ont retiré les membres du jury, afin de répondre aux interrogations des candidats, passés ou futurs et de leur donner des pistes de travail et de réflexion pour les aider dans la préparation des épreuves.

Au nom du jury, la présidence du jury tient à remercier les équipes de la Division des Examens et Concours du Rectorat de Normandie pour la qualité de l'organisation et de l'accueil mis en place, pour leur professionnalisme, leur disponibilité et leur constante gentillesse. La présidence remercie aussi tous les membres du jury pour le sérieux, la disponibilité et la bienveillance dont ils ont fait preuve et pour l'excellent climat qui a régné tout au long de la session.

Le concours d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe externe 2022 était organisé par la DEC du Rectorat de l'Académie de Normandie, périmètres de Caen et de Rouen.

Les conseils contenus dans ce rapport, en fonction des différentes épreuves, doivent permettre de faciliter l'appréhension par les futurs candidats des attentes des membres du jury.

Conditions d'accès :

Pour l'inscription au concours externe d'adjoint administratif, aucune limite d'âge n'est opposable aux candidats (ordonnance n° 2005-901 du 02 août 2005 relative aux conditions d'âge dans la fonction publique).

Les candidats doivent remplir les conditions générales fixées par la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, à savoir :

- Soit posséder la nationalité française, soit posséder la nationalité d'un Etat membre de l'Union européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen autres que la France et satisfaire aux conditions générales d'accès à la fonction publique (décret n° 2003-20 du 06 janvier 2003),
- Jouir de leurs droits civiques,
- Ne pas avoir au bulletin n°2 de leur casier judiciaire des mentions incompatibles avec l'exercice des fonctions,
- Se trouver en position régulière au regard du code du service national,
- Remplir les conditions d'aptitude physiques exigées pour l'exercice des fonctions.

Aucun diplôme n'est exigé des candidats.

Les épreuves :

L'épreuve d'admissibilité s'est déroulée le mercredi 13 avril 2022

Nature de l'épreuve d'admissibilité

Epreuve 1 : durée 1h30 ; coefficient 3

Epreuve écrite, elle consiste, à partir d'un texte d'ordre général d'une page maximum ou de 300 à 350 mots à en retranscrire et en ordonner les idées principales puis de répondre à quelques questions afin de vérifier les capacités de compréhension du candidat.

Pour cette épreuve, le sujet proposé regroupait des extraits d'un texte issu du site internet de l'Institut National d'Etudes démographique (www.ined.fr). L'objet du texte (26 lignes) portait sur l'accélération du vieillissement de la population en France et dans les pays développés.

Les candidats devaient, dans un premier temps, proposer un résumé de texte d'environ 70 mots. Il était attendu que les candidats en ressortent les idées principales sans pour autant paraphraser le texte d'origine : augmentation du nombre de personnes âgées, la France moins concernée que certains pays développés, la gestion de la perte d'autonomie. Les candidats ayant fait l'effort de se détacher du texte original, de synthétiser de façon claire et concise et de reformuler les idées ont été valorisés.

Sur le fond, les questions de compréhension n'ont pas posé pas de difficultés particulières, une lecture attentive du texte permettait aux candidats d'y répondre. Les questions ne faisaient pas appel à des connaissances personnelles précises.

Les meilleures copies se sont distinguées par une maîtrise des règles de base de l'orthographe, de la syntaxe, un niveau correct en grammaire et une méthode du résumé acquise, des réponses claires, structurées, organisées et argumentées. L'absence de ces éléments aboutit à des réponses de qualité médiocre et pénalise le candidat qui ne parvient pas à se faire bien comprendre du correcteur.

D'une façon générale, il est conseillé de lire attentivement le texte plusieurs fois, afin de bien s'imprégner de ses enjeux, ainsi que les questions dans un souci de bonne compréhension de celles-ci, de privilégier les réponses courtes et simples. La richesse du vocabulaire employé, les efforts de langage, la fluidité des réponses, pourvu qu'elles soient justes, sont valorisés dans ce genre d'exercice. Les meilleures copies sont celles dont les réponses sont structurées, argumentées, illustrées, et concises.

Des points qui pourraient ainsi être facilement acquis sont perdus et pénalisent fortement les candidats sur la note générale. Il est essentiel de consacrer un temps suffisant à la relecture de sa copie, au soin apporté à la rédaction et à la ponctuation.

Epreuve 2 : durée 1h30 ; coefficient 3

Contenu : une épreuve écrite consistant en de courts exercices destinés à évaluer les capacités du candidat en français (vocabulaire, orthographe, grammaire) et mathématiques.

Type d'exercices proposés en français : recherche de synonymes et d'antonymes, repérage de fautes d'orthographe, travail de ponctuation, travail sur les accords, transposition du discours indirect au discours direct.

En mathématiques : exercices sur les calculs de pourcentages, de volume, temps, distance, vitesse, périmètre, aire (formules).

Les programmes de français et de mathématiques sont précisés dans la réglementation du concours.

Il est conseillé aux candidats de bien lire les consignes, de rédiger leurs réponses, y compris en mathématiques : présenter les détails des calculs, annoncer les résultats, expliciter les raisonnements, ne pas donner de résultats bruts non explicités. La partie rédaction est souvent négligée voire totalement inexistante.

En français, on constate parfois une méconnaissance des règles élémentaires de grammaire, de conjugaison, de ponctuation et d'orthographe chez quelques candidats. Ceux-ci n'ont pu obtenir une note supérieure à 10. Il y a eu des confusions entre les antonymes et les synonymes, une méconnaissance des classes grammaticales et des préfixes, de mauvaises transpositions entre le discours direct et le discours indirect, des erreurs sur la concordance des temps en conjugaison.

Les copies peuvent comporter de nombreuses fautes d'orthographe et ne sont parfois pas soignées. Les candidats perdent ainsi de précieux points, points facilement acquis par un simple effort de propreté, de clarté, de soin dans l'écriture, de lisibilité et de présentation globale de la copie.

En mathématiques, un certain nombre de candidats n'ont pas traité toutes les questions, voire ont laissé des exercices entiers de côté, écueil dû à une mauvaise gestion du temps et/ou à des difficultés à répondre aux commandes.

Les formules de calcul de périmètre, d'aire, de volumes ne sont pas toujours maîtrisées (confusions). Les unités sont oubliées dans les réponses. Les notions de vitesse, de pourcentage et de conversions doivent être revues pour répondre aux différents exercices de cette épreuve.

Certains candidats renoncent à traiter certains exercices bien que, même avec une réponse finale erronée, le raisonnement et l'explication de la démarche étaient valorisés. L'oubli de la calculatrice, indispensable, a pénalisé les candidats sur cette épreuve. Le sujet autorisant son utilisation, cette information avait été mentionnée sur la convocation aux épreuves.

Les meilleures copies sont celles où les formules et calculs sont corrects, les réponses justifiées, rédigées de façon claire, détaillées avec méthode et concision, où le correcteur peut vérifier le raisonnement lorsque des questions s'enchaînent.

Résultats :

	Inscrits	Présents	Admissibles	Résultats des admissibles		
				Moy EP 1	Moy EP 2	Moy EP1+EP2
Caen	189	105	32	15.95/20	15.67/20	15.80/20
Rouen	361	176	56	16.06/20	15.66/20	15.85/20

Les résultats conduisant aux épreuves d'admission sont élevés, et très comparables entre les deux périmètres. Ils montrent que sans une préparation sérieuse, l'accès à l'admission est très difficile.

L'épreuve d'admission s'est déroulée les 7 et 8 juin 2022 pour les candidats du périmètre de Caen, et les 13 et 14 juin pour les candidats du périmètre de Rouen : durée 30 minutes ; coefficient 4.

Nature de l'épreuve d'admission

L'épreuve d'admission consiste, en présence des membres du jury ou d'examineurs, à mettre le candidat en situation professionnelle et est destinée à vérifier son aptitude à accueillir le public, à classer les documents, à présenter les éléments d'un dossier, à recevoir et à restituer des communications téléphoniques, à la gestion d'emplois du temps et à l'utilisation d'un micro-ordinateur de bureau.

Le candidat peut être évalué sur sa connaissance des logiciels courants de bureautique, à savoir un tableur, un traitement de texte. Cette épreuve peut en outre être destinée à vérifier l'aptitude du candidat à rassembler, traiter et mettre à disposition des informations de base, statistiques notamment, et utiles, en particulier, aux études et aux évaluations.

Observations du jury concernant l'épreuve d'admission

L'épreuve de 30 minutes s'est déroulée en deux temps :

- activité 1 : un ou deux exercices pratiques visant à tester les connaissances du candidat sur l'utilisation des logiciels courants de bureautique (traitement de texte ou tableur) ;
- activité 2 : une mise en situation professionnelle avec l'intervention d'un membre du jury dans le rôle d'un parent d'élève ou d'un agent. Cette mise en situation intervient au cours de l'activité 1.
- En fin d'épreuve des questions ont parfois été posées par le jury sur des thématiques liées au Ministère de l'Éducation Nationale, au parcours professionnel des candidats, ou à leurs motivations à préparer ce concours.

Les membres du jury ont pu constater qu'une grande majorité des candidats ne prenait pas suffisamment connaissance des documents, mis à leur disposition sur la table, utiles à

l'ensemble des activités. Certains candidats font preuve d'une trop grande précipitation. Les trente minutes doivent être pris en intégralité.

L'activité 1 requérait de l'organisation et de la méthode. Plusieurs types d'exercice étaient demandés (traitement de texte ou tableur) ou encore le classement de documents dans un parapheur. Pour les premières activités citées, les candidats ont mené à bien l'exercice. Attention toutefois à ne pas négliger de s'entraîner sur les tableurs. En revanche, le classement de documents s'est révélé peu satisfaisant.

Le jury a pu remarquer que les candidats étaient plutôt à l'aise à l'oral dans l'activité 2, même si toutes les réponses attendues n'étaient pas formulées. Il est à noter que peu de candidats prenaient des notes au moment de l'activité, notamment lorsqu'il s'agissait de demander les coordonnées du parent ou de l'agent qui s'était présenté afin de lui transmettre un courrier par exemple. Les meilleurs candidats sont ceux qui ont mis tout en œuvre pour tenter de répondre à la commande.

Dans la partie consacrée aux questions posées par les membres du jury, force est de constater qu'un grand nombre de candidats s'intéresse uniquement à son environnement professionnel proche et n'élargit pas ses connaissances du ministère de l'Éducation nationale. Attention, le concours est ouvert à plusieurs ministères.

En conclusion :

Les bons candidats sont ceux qui ont lu attentivement le sujet proposé, ont su démontrer une bonne connaissance des outils bureautiques et ont été en capacité de gérer correctement leur stress et le temps imparti.

Les membres du jury ont aussi particulièrement valorisé les candidats qui ont su se mettre en situation professionnelle lors des simulations d'appels téléphoniques, tant en termes de positionnement adéquat, d'aisance à l'oral, que de réactivité, d'écoute de la demande et des réponses apportées.

Bilan de l'admission

	Admissibles	Présents	Admis	Liste Complémentaire	Résultats des admis		
					Moy EP1+EP2	Moy Admission	Moy finale
Caen	32	30	11	9	15.80/20	16.54/20	16.10/20
Rouen	56	50	25	7	15.85/20	16.36/20	16.06/20

Les candidats sont invités à être ponctuels et à respecter les indications présentes sur la convocation.

Les futurs candidats pourront s'appuyer sur les conseils prodigués dans ce rapport, pour bien se préparer aux épreuves afin de maximiser leurs chances de réussite.